

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport
« PACT »

TERMES DE REFERENCE DU SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES 2
(SPM2)

1. Introduction

1.1. Contexte général du projet

En 2019, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a initié le Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (PACT) avec l'appui de ses partenaires internationaux, notamment la Banque Mondiale. Ce projet a pour objectif de fournir une connexion résiliente, sûre et durable dans et entre les provinces sélectionnées dans la région du Kasai et la partie orientale de la RDC, et d'accroître la transparence du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), de la Régie des Voies Aériennes (RVA) et de l'Autorité de régulation de Poste et de Télécommunication (ARPTC).

L'Accord de financement du Projet PACT, sous référence Crédit : IDA-71610 Don N° : E 0850, a été signé le 28 juin 2022 par le Gouvernement de la RDC et la Banque mondiale. Les Conditions Additionnelles d'entrée en vigueur qu'il comportait ayant été satisfaites, ledit Accord de financement est entré en vigueur le 27 mars 2023. Sa clôture est prévue au 28 juin 2027.

Le PACT s'articule autour de quatre composantes et sous composantes techniques ci-après :

Composante 1 : Gouvernance Sectorielle pour une Connectivité Améliorée

- Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier
- Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation
- Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique
- Sous-composante 1.4 : Gestion du Projet

Composante 2 : Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique

- Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière
- Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure aéroportuaire
- Sous-composante 2.3 : Amélioration de l'Infrastructure numérique

- processus monitoring & évaluation générale du projet
 - maîtrise du cadre de résultats
 - interface avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux ; Congo ;
 - reconstruction d'un fonds documentaire technique sur l'ensemble des études dans le domaine des routes, voiries et autres projets d'infrastructures réalisées en République Démocratique du Congo ;
 - contribution à la définition de stratégies sectorielles à moyen et long terme ;
 - des actions de formation, de l'appui logistique et mise en œuvre d'études ponctuelles ;
 - conception, mise en œuvre et suivi des programmes de renforcement des capacités du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP), et des entreprises publiques et organismes sous tutelle (OR, OVD, BEAU, BTC) ; coordination de l'assistance technique, montage technique, financier et institutionnel des projets ;
 - suivi des marchés et des maîtres d'œuvre, ainsi que des activités de programmation et d'exécution ;
 - gestion administrative et financière des projets ;
 - montage technique, financier et institutionnel des projets ;
 - Maîtrise d'Ouvrage Déléguée représentant le MITP, Maître d'ouvrage, pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'infrastructures ;
- La CI est chargée des tâches spécifiques suivantes :

1.2.2. Fonctions de la CI.

L'Agence d'exécution du Projet est la Cellule Infrastructures (CI) du Ministère des Infrastructures et Travaux Publics (MITP). Créée par Arrêté Ministériel n° CAB/TP/024/MN/ FK03/2004 du 7 octobre 2004, la Cellule Infrastructures a une mission générale d'appui institutionnel au MITP, notamment de Maître d'ouvrage délégué des projets sur financements internationaux. En ce qui concerne le PACT, la Cellule Infrastructures sera chargée (i) de la gestion générale et du suivi des activités du projet, (ii) de la gestion fiduciaire, (iii) de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour tous les contrats exécutés dans le cadre du projet, (iv) de la coopération étroite avec les agences de maîtrise d'œuvre, et (v) de l'interaction avec la Banque mondiale, et en général avec tous les bailleurs de fonds qui interviennent dans le secteur routier.

1.2.1. Mission

1.2. Agence d'exécution

C'est au titre de la mise en œuvre du Projet PACT que la Cellule Infrastructures, Agence d'exécution du projet, envisage le recrutement du personnel pour la gestion du Projet.

Composante 4 : Composante d'Urgence Contingente – CERC

- *Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales*
- *Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts*
- *Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Emissions*
- *Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes*

Composante 3 : Mesures Environnementales et Sociales

1.2.3. Structure de la Cellule infrastructures

La Cellule Infrastructures comprend en son sein :

- trois (3) sections opérationnelles ci-après :
 - Routes ;
 - Voiries ;
 - Administration et Finances.
- Quatre (4) unités :
 - Environnement et social ;
 - Passation des Marchés ;
 - Audit interne ;
 - Géomatique et Numérique.

2. Mandat du Spécialiste en passation des marchés 2

a) Objectif de la mission

Le SPM2 aura pour mission d'exercer toutes les activités relatives à la programmation, l'acquisition des biens et services dans le cadre du projet et il est chargé d'assurer le bon déroulement de toutes les activités d'acquisition de services des consultants, de biens et travaux relatifs aux projets dans le cadre du projet PACT.

b) Liens hiérarchiques :

Le SPM2 du PACT est placé sous la supervision directe du Chef de Section Routes, en tant que chargé du projet PACT et du Responsable de l'Unité de Passation des Marchés de la Cellule Infrastructures, à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne les questions de passation de marchés. Il/elle devra en particulier s'assurer :

- du respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé ;
- de la qualité des dossiers de consultation (DAO ou DP) et les rapports d'évaluation des offres et en particulier la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des règles de passation des marchés et des stipulations des dossiers de consultation ;
- de la revue des correspondances et documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant.

c) Attributions et tâches

Le SPM2 réalise, sous l'autorité du Chef de Section Routes, la passation des marchés de toutes les activités qui lui sont confiées et sera responsable de la vérification de la qualité de la passation des marchés effectuée par les autres acteurs du Programme. Il s'assure que toutes les procédures conduisant à une dépense de la part du projet soient bien en accord avec les règles de passation des marchés financés par la Banque Mondiale.

Sur la base du manuel des procédures et du plan de passation de marchés, approuvés, ses tâches au sein du projet consisteront à :

c.1.) Elaboration et suivi du plan de passation des marchés

Après finalisation du plan d'actions budgétisé des activités du projet et de ses différentes composantes :

Marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il pourrait

- Ne sera pas membre actif des commissions d'évaluation, ni de la Commission des

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, le SPM2 :

3. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet

Le SPM2 travaillera en étroite collaboration avec le SPM1. Les deux Experts soumettront à l'approbation du Chef de Section Routes et du Responsable de l'Unité de Passation des Marchés de la Cellule Infrastructures un plan de leurs tâches sur la base des activités inscrites au PPM à passer ou à lancer pour l'exercice annuel concerné. Ce plan de répartition des tâches sera mis à jour en cas de besoin.

c.4) Répartition des tâches entre les deux Spécialistes en Passation des Marchés du PACT

- Le rapport d'achèvement de la mission ;
- L'année concernée ;
- Les rapports annuels d'activités de passation des marchés dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre concerné ;
- Les rapports d'activités trimestriels de passation des marchés dans les 30 jours qui suivent

Le Spécialiste en passation des marchés produira les rapports suivants :

c.3) Rapports à produire par le Spécialiste en passation des marchés

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités en passation des marchés des personnels du PACT.
- L'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat ;
- L'examen de toute correspondance arrivée ou départ concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles ;
- Les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- La réponse aux commentaires de la Banque ;
- L'assistance à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- La phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de proposition d'attribution du marché ;

Dans sa mission au sein de l'équipe, le Spécialiste en passation des marchés apportera des conseils utiles à tous les membres de l'équipe dont en particulier au Chef de Section Routes, chargé du projet dans :

c.2) Rôle de conseil auprès du Chef de Section Routes et de tous les membres de l'équipe

- Assurer l'archivage électronique dans STEP et physique de toutes les activités de passation des marchés.
- Assurer la gestion des acquisitions dans le système STEP.
- Mettre en place un système de suivi des activités de passation des marchés afin de pouvoir identifier rapidement les sources de retard dans le processus de passation et d'exécution des marchés et proposer des solutions de rectification ;
- S'assurer que les mesures idoines sont prises pour que les marchés soient signés dans les délais requis ;
- Elaborer le plan de passation des marchés qui en découle,

- restituées dans le délai ;
- e) Garanties d'Offres, de bonne exécution et d'avance de démarrage des contrats valides et
- d) Contrats valides jusqu'à la date de leur achèvement ;
- c) Respect des échéances liées aux rapports d'activités de passation des marchés.
- passer avec des cabinets de consultants ;
- publication de l'avis à manifestation d'intérêt et la signature du marché pour les marchés à
- les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou six (6) mois entre la
- cinq (5) mois entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la signature du marché pour
- b) le pourcentage de marchés qui ont été passés, conclus et signés dans un délai maximum de
- pendant l'année en comparaison aux prévisions du PTBA et du PPM ;
- a) le pourcentage de marchés qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution

6. Critères de performances clés :

- Avoir moins de 60 ans au moment du recrutement.
- (Word, Excel, Power Point, ...).
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et avoir une connaissance des logiciels standards
- Avoir une parfaite maîtrise du français ;
- Etre capable de travailler en équipe et sous pression ;
- travaux routiers de montant supérieur ou égale à USD20 millions.
- Avoir conduit, avec succès, les opérations de passation des marchés d'au moins cinq (5) infrastructures au cours des dix dernières années, parmi lesquels au moins deux contrats (2) des
- Avoir une connaissance du STFP est un atout ;
- Avoir une connaissance des marchés de passation des marchés d'au moins cinq (5) des
- locales est un atout,
- Commaître les procédures de passation de marchés de l'Etat ainsi que celles des collectivités
- passation des marchés et des accords de financement ;
- Avoir une bonne connaissance des règles et procédures de la Banque Mondiale pour la
- sur financement Banque Mondiale est un atout majeur.
- Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement. L'expérience dans un projet
- responsable principal de passation de marchés dans des projets financés ou cofinancés par la
- Avoir une expérience globale minimale de 10 ans dont au moins cinq (5) ans au poste de
- ingénierie, gestion ou équivalent ;
- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 ans minimum) en droit, économie,

5. Qualifications professionnelles :

Le démarrage de la mission est prévu en mai 2024.

sites du projet.

Des missions ponctuelles seront effectuées à Kinshasa et à l'intérieur du pays sur l'ensemble des

satisfaisantes par la CI. Son bureau sera basé à Kinshasa, au siège de la CI.

Le SPM2 signera un contrat d'une année renouvelable sur la base des performances jugées

4. Durée et lieu de la mission

- Il ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable
- un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ;
- Ne devra pas participer à titre de responsable principal aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; apporte
- d'évaluation ;
- cependant assurer le secrétariat de la Commission des Marchés ou d'une commission

f) Dates de réalisation des étapes de passation des marchés complétées et documents classés dans le système (STEP).
Il est attendu de l'équipe du projet que chacun de ces trois indicateurs soit au moins atteint à 75 % ; un pourcentage inférieur ou égal à 50 % est considéré comme performance faible ; la performance est médiocre si un de ces indicateurs est atteint à moins de 30 %.